

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 21 octobre 2022

DÉLIBÉRATION – CA-2022-FINANCE-16

RENDUE EXÉCUTOIRE LE **28 OCT. 2022**

Date de transmission : **28 OCT. 2022**

Date de réception rectorat : **28 OCT. 2022**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC

Direction des Affaires Juridiques et Générales

Conseil et Commissions

61, Avenue du Général de Gaulle

94010 CRETEIL Cedex

Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES, ENVELOPPES ET DOTATIONS RELATIVES AU BUDGET INITIAL 2023

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes publics ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 5 juillet 2022 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-ELE-UPEC-01 en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu, président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** l'annexe adossée à la présente délibération intitulée note politique et orientation budgétaire 2023 ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré, approuve :

ARTICLE 1 :

Les grandes orientations budgétaires 2023 telles que définies dans le document annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 21 octobre 2022

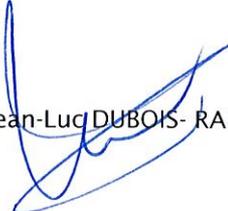
Fait à Créteil, le 21 octobre 2022

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS- RANDÉ

Nombre de membres participant à la
délibération : 27
Pour : 22
Contre : 4
Abstention : 1

Note politique et orientations budgétaires 2023

Cette note présente les grandes orientations budgétaires de l'UPEC pour l'année 2023 en les contextualisant et en les inscrivant dans une trajectoire pluriannuelle. L'année 2022 sera marquée par les contraintes pesant à l'échelle nationale sur les universités et sur l'économie (retour de l'inflation, envolée des prix de l'énergie...), l'année 2023 devra ainsi s'inscrire dans une dynamique de sobriété marquée par une gestion maîtrisée des dépenses. Par ailleurs, les premiers retours de la mission de contrôle mise en œuvre par la Cour des comptes exigent le rééquilibrage des finances de notre université, tant en dépenses, sur différents postes de la masse salariale notamment qu'en recettes, mais également des changements notables dans le pilotage de notre établissement pour une plus grande efficacité de nos modes de fonctionnement. A cet effet, un groupe de travail est mis en place et fera des propositions d'actions dans les prochains mois, sur la base des recommandations de la Cour afin d'identifier les leviers d'actions.

En conséquence, le budget prévisionnel 2023 sera prudent : dans la continuité du budget rectificatif de 2022, nous souhaitons maintenir le dynamisme de notre université autour des grands axes de notre projet d'établissement. Malgré les craintes que nous avons sur la non-compensation de l'augmentation du point d'indice de 3,5% pour 2023, les dernières annonces ministérielles garantissent une compensation *a minima* des rémunérations indiciaires. Toutefois, l'augmentation du prix de l'énergie et celle de l'ensemble des coûts qui pèsent sur le fonctionnement comme sur l'investissement ne donneront pas lieu à des compensations automatiques, seuls les établissements considérés comme fragiles par le ministère pouvant espérer une aide ciblée. Ces contraintes budgétaires ne nous permettront pas de garantir les grands équilibres et nécessiteront une prévision de prélèvement sur le fond de roulement.

Les produits de la formation professionnelle en 2022 sont encore en hausse et devraient se maintenir en 2023 avec les aides à l'apprentissage de la part de l'État. Les renforcements de l'OFA (UPEC_ **CFA**), de la Fondation (UPEC_ **Fondation**) et d'UPEC_ **Transfert** à la DRV permettront d'accompagner la concrétisation de projets stratégiques pour notre université.

2023 sera l'année de la finalisation de projets ambitieux : 10 M€ en immobilier issus des opérations inscrites au plan de relance ou labellisées par le PIA 3 (CMQ Santé). Mais 2023 sera surtout l'année de démarrage du projet « ERASME », et les 21,2M€ obtenus dans le cadre de la première vague de labellisation de l'appel à projets ExcellenceS du PIA 4. Il accompagnera l'ambition de transformation de l'UPEC de devenir d'ici dix ans une université engagée de référence.

D'autres projets débiteront d'ici la fin de l'année 2023 en particulier dans le domaine immobilier, les études du CPER 2021-2027 pour lesquelles il nous faudra assurer la trajectoire financière de l'université afin de tenir nos engagements de co-financement aux côtés de l'État et de la Région. Une actualisation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) et du plan pluriannuel d'investissement (PPI) sera réalisée début 2023, afin d'adapter l'effort financier de l'université au contexte actuel et à venir .

L'accompagnement par le MESR des efforts capacitaires avec des crédits de masse salariale autorisant la création de postes supplémentaires a permis la mise en place à cette rentrée 2022 d'un BUT

Informatique à Vitry sur Seine avec possiblement 9 postes supplémentaires, sur un financement de 8 000 euros en 3 ans par place Parcoursup.

Néanmoins, l'équipe politique considère que le taux de financement public par étudiant de l'UPEC (subvention pour charges de service public par « tête » d'étudiant), malgré 500 000 euros non pérennes obtenus en 2022 dans le cadre du dialogue stratégique de gestion avec le ministère au titre de la trajectoire financière de l'établissement, reste nettement inférieur aux universités comparables en Ile de France et que la dynamique de ce financement ne compense pas l'augmentation des effectifs étudiants de premier cycle que l'UPEC a enregistrée depuis 4 ans (+ 32 % contre + 16 % en moyenne nationale). On peut estimer et exiger que la subvention pour charges de service public devrait être revue à la hausse pour permettre un meilleur encadrement de nos étudiants et un accompagnement efficace vers la réussite.

La LPR (Loi de Programmation de la Recherche) a apporté des moyens supplémentaires à l'université en 2022, au titre de l'évolution indemnitaire des enseignants-chercheurs notamment (RIPEC) et du soutien à la politique de la recherche, et en ajoutera de nouveau en 2023. Ce soutien a permis notamment de créer un appel à projet « prématuration ».

Les orientations budgétaires témoignent d'une politique d'établissement plaçant résolument l'UPEC dans une dynamique d'université de recherche, statut attesté dans les classements internationaux dont celui dit de Shanghai (l'UPEC est désormais classée pour 13 thématiques dans le top 500 mondial), et visent aussi à conforter son rôle d'université engagée pour les réussites et l'insertion professionnelle dans le territoire est-francilien.

1. Soutien à la pédagogie, aide à la réussite et l'excellence, soutenabilité de l'offre de formation.

Maintenir le soutien à la pédagogie et l'excellence

Les années COVID ont nécessité que les collègues enseignants réalisent leurs enseignements en distanciel ou en mode hybride, ce qui nous a permis d'accélérer le développement du numérique pédagogique. Les moyens consacrés aux investissements pédagogiques seront délégués aux composantes dans le cadre de leur budget. Un nouvel appel à projet innovation pédagogique NCU PULSE de 500k€ par an, permettant de financer des projets pluriannuels, sera relancé.

La pression démographique en Licence nous amène au constat d'une expansion désormais subie au niveau licence et insuffisamment adossée à des moyens garantissant la soutenabilité de cette expansion. Elle crée en outre un déséquilibre de la pyramide que constitue notre offre de formation au détriment du niveau master dont le développement est prioritaire si nous souhaitons pouvoir accompagner les besoins du territoire et asseoir notre positionnement en tant qu'université de recherche. Une analyse de la soutenabilité de l'offre de formation sera faite pour disposer d'une approche en coût complet, revoir les équilibres entre les différents domaines disciplinaires et développer une offre master de qualité et attractive. Nous mènerons une politique de renforcement de notre offre master avec une exigence d'excellence pleinement assumée. La mise en place de "graduate programs" pour valoriser des parcours d'excellence, pluri et interdisciplinaire a été accompagnée par des financements en septembre 2022 et des contrats doctoraux. L'objectif est de financer jusqu'à 7 "graduate programs" dès 2023.

Assurer la soutenabilité de l'offre de formation

La masse salariale de l'établissement dédiée à la formation a augmenté ces dernières années. Cette croissance est principalement liée à celle des effectifs et suit une tendance pluriannuelle. En effet, la trajectoire a conduit dans les 5 dernières années à une augmentation des effectifs de notre université au-delà de 40 000 étudiants. Les années de 2019 à 2022 ont été principalement marquées par l'ouverture de places supplémentaires soutenue par la loi ORE (Loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants), le plan IUT (Institut Universitaire et Technologique) ou la création des LAS (Licence Accès Santé). Un travail sera mené, dès la fin 2022, afin de mieux identifier les ressources mobilisées en formation : loi ORE, alternance, formation continue ou dotation établissement. Ce travail devra aboutir à garantir la soutenabilité de notre offre de formation et à soutenir l'équipe politique dans les demandes de moyens supplémentaires au MESR.

2. Un soutien continu et déterminé en faveur de la Recherche.

Conforter la trajectoire.

En dépit des contraintes pesant à l'échelle nationale sur les universités (absence d'augmentation de la subvention pour charges de service public notamment) et sur l'UPEC en particulier, la proposition de budget initial présentée par l'équipe présidentielle, pour l'année 2023, témoignera d'une volonté de soutenir fortement la recherche et de continuer à en faire une priorité mais aussi d'accompagner la politique de renforcement des effectifs des laboratoires mise en œuvre depuis trois ans. Dans la continuité des échanges avec la Cour des comptes une plus grande autonomie des unités de recherche sera proposée et élargie au-delà des UMR. La mise en place de la LPR devrait en principe renforcer le budget recherche de l'université en raison de l'augmentation significative (le doublement, à terme) du préciput. Un suivi plus précis des recettes et dépenses dans le périmètre de la recherche est déterminant pour dégager des marges de manœuvre plus importante, tout particulièrement dans la gestion des contrats de recherche .

Poursuivre le financement des axes stratégiques

Les fonds d'amorçage pour soutenir l'activité des axes stratégiques, tels que le Bonus Qualité Recherche (BQR) et le Bonus Qualité Enseignement-Recherche (BQ-ER), seront maintenus. Nous continuerons à réserver une enveloppe spécifique de 175 000 € pour financer les axes stratégiques (dont 25 000 € seront dédiés au fonctionnement des 5 axes). Comme en 2022, un appel à projets « axes stratégiques » Bonus Qualité Enseignement-Recherche (BQ-ER), dont le montant est de 100 000 €, sera lancé et les dossiers de candidatures correspondants seront arbitrés par la commission d'évaluation du CAC. Au sein du BQR, 50 000 € seront fléchés « axes stratégiques » et feront l'objet d'évaluation par la commission d'évaluation de la CR.

Financement de projets structurants et transversaux de l'UPEC

La fondation partenariale (UPEC_ **Fondation**) a été officiellement créée au début de l'année 2021. L'année 2022 a permis d'accompagner la mobilisation de fonds pour financer la première chaire enseignement-recherche Handicap (690 K€ collectés), notamment au travers de contrats doctoraux et postdoctoraux ainsi que l'accueil de chercheurs invités. D'autres chaires devront être accompagnées en 2023 et un bilan de la Fondation sera fait comme nous nous sommes engagés devant les administrateurs.

Tous ces moyens nouveaux contribueront également à soutenir l'internationalisation de notre recherche.

Poursuivre l'augmentation du nombre d'allocations de recherche et de contrats postdoctoraux

La possibilité de financer les travaux de doctorants constitue un enjeu décisif pour renforcer le lien formation/recherche et rendre la recherche menée à l'UPEC encore plus attractive. Le nombre total de contrats doctoraux demeure toutefois insuffisant. En 2020, nous avons créé huit nouveaux contrats doctoraux financés à 50% sur le budget central de l'université, l'autre moitié étant prise en charge sur le budget des composantes, des laboratoires ou de financeurs extérieurs (entreprises, collectivités, associations, établissements, etc.). La trajectoire était fixée de dix nouveaux contrats par an, dont 50% en SHS, avec un régime stabilisé d'une trentaine de contrats financées à 50% en 2023. Cette trajectoire est maintenue et portera l'enveloppe à 450k€ en régime stabilisé en 2023. D'autres allocations de recherche seront financées par d'autres sources comme les différents PIA dont Erasme mais également la Fondation partenariale UPEC, comme c'est le cas avec la chaire Handicap (voir plus haut).

Des enveloppes récurrentes maintenues

Les dotations des laboratoires ont été revues à la hausse au budget rectificatif 2022 pour tenir compte de l'augmentation des effectifs des enseignants-chercheurs permanents ainsi que de leur changement de catégorie. Cette enveloppe est maintenue au budget initial 2023. Un budget spécifique LPR (gratifications de stage de master, crédits de fonctionnement, aide à la participation à des colloques) destiné aux Maîtres de conférences, nouvellement recrutés, sera notifié au budget initial 2023. Par ailleurs ***l'enveloppe de 1M€ de crédits d'investissements recherche pour 2023 est maintenue.***

Accompagner les laboratoires et simplifier la gestion.

Afin d'accompagner les appels d'offres et dynamiser la recherche, l'université s'est dotée en 2020 d'outils pour simplifier les modes de gestion. La première étape a consisté en la création d'UPEC_***Tranfert*** au sein de la DRV (Direction de la Recherche et de la Valorisation). Deux recrutements de niveau ingénieur d'études avaient accompagné cette création et la LPR permet de renforcer cette cellule. Afin de diminuer la charge qui pèse sur les composantes, de recentrer les missions de la DRV de conforter celle-ci dans son rôle d'expertise, d'accompagnement des chercheurs, et de gestion des contrats importants, il a été proposé en 2022, aux UMR volontaires de reprendre la gestion des contrats, tout particulièrement leur exécution budgétaire. Cette prise en charge sera pleinement effective dès 2023 et sera élargie après instruction par l'équipe politique et par les services, en lien avec les acteurs de la recherche. La contrepartie réside dans la nécessité, pour les laboratoires, de disposer d'une structuration financière les mettant en capacité d'assurer la gestion de ces contrats.

Le soutien aux unités de recherche pour leur permettre de répondre aux appels à projets d'envergure tant nationaux qu'internationaux sera renforcé. A cet effet un financement spécifique (dans le cadre de l'appel augmentation des ressources ADESR) a été demandé pour la mise en place d'une cellule « Europe » afin d'être présent sur les appels d'offres européens.

La politique de la recherche sera également accompagnée par des actions sciences avec et pour la société dont nous avons obtenu le label.

La science ouverte, la gestion des données de la recherche, label HRS4R

Différents projets seront mis en œuvre afin de développer la visibilité, le rayonnement et l’accessibilité de publics diversifiés aux produits de la recherche. Cet objectif passe par une meilleure identification des publications (garantie par la politique de signature), un archivage systématique et autant que possible en accès ouvert des productions de la recherche, et une politique de « bibliodiversité » qui, sans tourner le dos aux revues de fort impact, soutient l’accès ouvert et la mise à disposition des données de la recherche. Une politique de science ouverte conforme aux objectifs nationaux suppose un investissement significatif en outils et compétences nouvelles qui doivent passer par un renforcement en moyens humains du service dédié aux chercheurs au sein du SCD.

Par ailleurs, nous postulerons, dans les calendriers impartis, pour l’obtention du label HRS4R, label indispensable pour pouvoir être présent sur les grands projets de recherche européens.

3. Poursuivre le renforcement des infrastructures

Les investissements dans le numérique

Afin de favoriser le télétravail et de se donner les moyens de son déploiement, il faudra continuer l’équipement adéquat du personnel avec le matériel de mobilité et l’aménagement des postes de travail. Un premier espace de “co-working” sur le campus de Sénart a été créé pour permettre un télétravail plus proche du domicile des personnels dans des conditions de qualité.

L’accentuation de l’hybridation des cours nécessite encore la modernisation de nos amphithéâtres et salles de cours en les équipant avec des systèmes de captation fixes modernes et de qualité ou de solutions portables plus adaptables aux différents usages pédagogiques déployés dans ces salles. Une enveloppe d’investissement de 350 K€ est déjà programmée entre 2021 et 2024. Les nouveaux modes de travail nomades de nos étudiants les amènent à investir de plus en plus souvent les espaces publics intérieurs et extérieurs des bâtiments de l’université. Nous souhaitons continuer le déploiement du Wifi et envisageons de réaliser la couverture Wifi inter-bâtiments sur l’ensemble des Campus. Une deuxième tranche de couverture de 200 K€ est prévue pour un déploiement entre 2022-2024 sur des campus tests.

Les investissements patrimoniaux

L’UPEC a présenté, via son SPSI (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière) voté en juillet 2020 et ses demandes dans le cadre du CPER 2021-2027, un projet global ambitieux de structuration de campus d’enseignement et de recherche attractifs sur tout le territoire de l’Est francilien. A terme, les étudiants et enseignants seront accueillis dans des locaux rénovés et de qualité, permettant notamment de faire face dans des conditions optimales à l’augmentation actuelle et prévue des effectifs étudiants. De nombreux tiers-lieux seront institués pour faciliter le travail étudiant et discussions informelles. Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance, l’UPEC avait proposé d’accélérer la réalisation de certaines opérations mûres et d’opérer une rénovation énergétique de bâtiments vieillissants. Avec presque 10M€ de projets retenus, il s’agira en 2023 de rénover la Bibliothèque universitaire du Campus centre, d’améliorer les performances énergétiques des amphithéâtres du Campus centre et d’offrir une maison des étudiants restructurée mais aussi de finaliser l’aménagement des trois premiers bâtiments sur les campus de Chérioux à Vitry/Seine et de Damesme à Fontainebleau.

Les projets retenus dans le CPER 2021-2027 nécessiteront une part d'autofinancement impactant les budgets à partir de 2023 pour les études. Néanmoins, dans le cadre des opérations pluriannuelles en matière immobilière, le SPSI (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière) devra être remis à jour.

Dès lors, l'action du patrimoine s'inscrit dans un cadre pluriannuel couvrant tant les réparations et améliorations courantes des bâtiments que des projets de moyen terme. **Le budget 2023 du patrimoine orientera au moins 50% du budget entretien et petits travaux sur la sobriété énergétique et l'amélioration de notre impact écologique.**

4. Continuer d'améliorer nos diversités de parcours

La politique internationale

Depuis 2018, l'UPEC s'est engagée dans la création d'une université européenne. L'entrée de l'UPEC dans l'alliance Aurora est une opportunité en phase avec le projet Erasme. Une équipe dédiée est en place et nous répondrons à l'appel à projets pour le renouvellement de l'alliance prévu en début d'année. Des financements spécifiques sont prévus et permettront de créer des liens plus forts à l'échelle européenne. Dans ce cadre, l'UPEC s'est positionnée pour porter (ou coporter) le domaine recherche d'Aurora. Cette dimension européenne s'accompagnera d'une dynamique internationale plus coordonnée et sera soutenue dans les différentes missions de l'université.

Le Pôle Langues de la Direction des Relations Internationales (DRI) est devenu en 2020 l'Espace interculturel et Langues. Ce nouvel espace a pour but de favoriser les échanges entre les étudiants, dont les étudiants internationaux. Il contribue fortement à l'internationalisation « à domicile » de l'UPEC. L'offre d'activités proposées a été considérablement étoffée et va continuer à l'être dans les prochaines années : nouvelles langues enseignées, nouvelles activités pour faciliter les échanges interculturels, nouvelles formations à destination des personnels... Toutes ces actions nécessitent un maintien financier de l'UPEC.

Parallèlement à la structuration des partenariats en cours, différentes actions de soutien à l'internationalisation de la recherche ont été mises en place en 2022 et confirmées en 2023 à travers d'un BQ-RI doté de 25k€. Des bourses « sac à dos » ont permis et permettront d'accueillir dans les meilleures conditions des stagiaires internationaux de niveau master et doctorat dans les laboratoires de recherche de l'UPEC.

Les formations en apprentissage et en continue avec la DIFPRO et UPEC_CFA

La loi « Avenir Professionnel » a considérablement bouleversé le paysage de l'apprentissage et de la formation continue, se traduisant par l'émergence de nouveaux acteurs et la disparition à terme d'acteurs peu agiles face à ces multiples mutations. En 2022, c'est plus de 3 300 alternants qui sont inscrits dans les formations UPEC.

L'UPEC a créé en 2020 son Organisme de Formation par Apprentissage (UPEC_CFA) intégré à la Direction de la Formation Professionnelle (DiFPro). Le projet DiFPro-OFA s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de développement de la formation professionnelle de l'UPEC.

Cet organisme a permis la prise en charge de la gestion de 2 200 contrats pour l'année 2022-2023. Cette montée en charge a été associée au recrutement de personnels à la DiFPro mais aussi dans les

services financier et comptable. Le financement de cette masse salariale et du coût de fonctionnement est réalisé par le prélèvement de 400€/contrat soit 880k€ en 2023. Le groupe de travail sur la mise en place d'une comptabilité analytique des formations a fait apparaître qu'une augmentation de ce prélèvement serait nécessaire pour maintenir un service de qualité. Un volet relatif au développement de l'apprentissage, au travers d'un accompagnement au passage des formations de masters en mode mixte (FI, FA et FC) et au placement des apprentis est proposé aux composantes qui le souhaitent et qui en font la demande.

Enfin, pour donner des moyens supplémentaires pour le développement de la formation continue, nous avons répondu à l'appel à projet ADSER dans son volet formation continue.

5. Politique RH et suivi de la masse salariale une priorité 2023.

L'UPEC s'est engagée dans de nombreux projets ayant permis des recrutements de titulaires et de contractuels, en fonction de la nature des projets et des financements. Ces recrutements, qui ont permis de renforcer la recherche et la formation, posent la question d'un suivi fin de la masse salariale qui représente plus de 80% du budget de l'établissement et un enjeu déterminant de sa soutenabilité. Afin de maîtriser l'évolution de la masse salariale liée aux heures complémentaires non financées des propositions seront faites début 2023 pour une mise œuvre dès l'année universitaire 2023-2024. En outre, l'augmentation rapide des effectifs étudiants, la réinternalisation via la création d'un CFA propre à l'UPEC de la gestion de l'apprentissage, le projet ERASME, le campus des métiers et qualifications « Santé, autonomie et bien-vieillir » pour ne citer que ces exemples, nécessitent de renforcer les fonctions support et soutien aux cœurs de métier. La campagne d'emplois BIATSS au titre de 2023 viendra renforcer prioritairement les services les plus directement concernés par ces évolutions évoquées, notamment les fonctions supports au niveau central. Le renforcement de ces directions support et soutien apparaît comme une nécessité pour offrir aux entités "cœurs de métier", aux composantes et aux laboratoires un service à la hauteur des besoins, et d'une qualité renforcée. Cela constitue une priorité pour garantir la trajectoire financière et la soutenabilité budgétaire des actions de l'établissement, l'efficacité de l'administration étant une condition de notre efficacité globale. Au-delà de la campagne d'emplois, la crise sanitaire a changé les habitudes de travail et a modifié profondément l'organisation du travail, pour les personnels BIATSS comme pour les enseignants.

Aussi l'UPEC maintiendra les dispositifs d'accompagnement et de soutien, notamment au travers de la formation, pour les personnels en situation de télétravail et pour l'encadrement. Parallèlement, il sera nécessaire de procéder à des revues d'organisation, indispensables pour faire évoluer le niveau de service rendu aux usagers au sens large de l'université et accroître notre efficacité dans un contexte qui nécessitera une allocation pleinement optimale de nos besoins.

Enfin, comme largement souligné par la Cour des comptes, un examen approfondi de l'allocation des moyens humains, qu'ils soient administratifs ou enseignants et/ou chercheurs devra être mené.